

# Bordereau de signature

## DEC2017\_0232



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	18/12/2017	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	18/12/2017	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2017-12-18)	

Dossier de type : ACTES\_MAIRIE // decission\_mairie

**DIRECTION DES FINANCES ET DES MARCHES PUBLICS**  
**SECTEUR DES MARCHES PUBLICS**

REF : CN / RE

DEC2017\_ 0232

**DECISION**

**OBJET : CONCLUSION DU MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES N° 2017/077 RELATIF A L'ANIMATION DE SEANCES D'VEUIL MUSICAL ET CORPOREL AUPRES DES JEUNES ENFANTS DE LA CRECHE FAMILIALE.**

Le Maire de la Commune de Noisiel,

**VU** l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics, respectivement les articles 42-3°, 28 et 30-3° a), et le Décret du 12 avril 2017 portant diverses dispositions en matière de commande publique,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération N° DEL2017\_0200 du Conseil Municipal du 10 novembre 2017 portant délégations au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** la volonté de la Commune de Noisiel de proposer aux jeunes enfants de la Crèche Familiale des séances d'éveil musical et corporel,

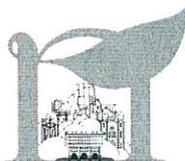
**CONSIDERANT** la proposition afférente de l'A.D.E.M. (Association pour le Développement de l'Eveil Musical),

**CONSIDERANT** que la prestation relève de la classe d'achats « Services » et de la catégorie 14.03.16 « Prestation d'ateliers d'éveil » dont la valeur ne dépasse pas 25.000 € H.T.,

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** Il est conclu avec l'A.D.E.M., sise 4 rue Lucie à VILLIERS-SUR-MARNE (94350), représentée par Martine DUDRAGNE agissant en sa qualité de Présidente, le marché public de services n° 2017/077 relatif à l'animation de sept séances d'éveil musical et corporel de 1 heure, auprès des jeunes enfants de la Crèche Familiale, de février à juin 2018 hors vacances scolaires (les dates et horaires sont définis d'un commun accord avec la structure), pour le montant global de 819 euros nets (non assujettis à la TVA), dont 50 euros d'adhésion annuelle. Le règlement s'effectuera, après service fait, sur présentation de la facture.

1/2



# VILLE DE NOISIEL

Suite de la décision N°2017\_ **0232**  
portant sur la conclusion du marché public n°2017/077

**ARTICLE 2 :** Les crédits correspondants sont prévus au Budget Communal.

**ARTICLE 3 :** Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Torcy,
- Madame la Comptable Publique de Marne-la-Vallée,
- Monsieur le Directeur Général de la Mairie de Noisiel,
- Au titulaire du marché,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 4 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son rendu exécutoire.

**ARTICLE 5 :** La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le 18 DEC. 2017

Pour le Maire  
et par délégation  
Le Maire-Adjoint en charge des Finances,  
des Marchés Publics et de la Vie des quartiers

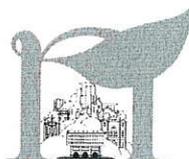
Patrick RATOUCHNIAK



Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le	18 DEC. 2017
Affiché le	18 DEC. 2017
Notifié le	
Publié le	18 DEC. 2017

2/2



Hôtel-de-Ville  
Tél. 01 60 37 73 73 / Fax. 01 60 37 74 49

www.ville-noisiel.fr

Place Emile-Menier BP 35  
77426 Marne-la-Vallée cedex 2

"Acquitté en PREFECTURE le:" 18/12/2017